



## Compte rendu des CAPL de mutation au 01/09/2019

En préambule, les élus Solidaires ont donné lecture d'une déclaration liminaire (ci-après).

Concernant le nouveau réseau de proximité (nouvelle appellation de la géographie revisitée), la Présidente nous a rappelé que le projet présenté n'était pas « figé dans le marbre » et qu'il ne s'agissait là que du début de la concertation.

Des mesures d'accompagnement vont être mises en place et aucun agent devra quitter le département.

Finalement, de quoi se plaint-on ?

Les agents touchés par les réorganisation bénéficieront d'une priorité pour suivre leur mission s'ils le souhaitent.

Concernant les règles de mutation au département, un bilan sera fait à l'automne à partir des l'expérience des départements expérimentateurs. Ces règles pourraient donc être amendées.

A l'avenir, il y aura 2 CAPL :

1 – 1 CAPL pour étudier les demandes des agents déjà en poste dans le département (affectation à l'ancienneté en tenant compte des priorités pour handicap, rapprochement et suppression de poste)

2 – 1 CAPL pour les agents arrivant de l'extérieur (affectation à l'ancienneté en tenant compte des priorités pour handicap, rapprochement et suppression de poste)

Les ALD assis sur une chaise vide bénéficieront également d'une priorité sur le poste ou ils sont installés à condition que le train des suppressions d'emplois ne s'en charge...

Concernant les mouvements de mutation des 3 catégories, rien à signaler sur la notion d'ancienneté administrative. Elle a été respectée...

En revanche, l'affectation des ALD, malgré plusieurs demandes par le passé, n'a pas été communiquée aux O.S. dans le cadre du projet. Difficile dans ces conditions d'avoir une visibilité optimale sur l'ensemble du mouvement, d'anticiper les effets de surprise et d'assurer la meilleure défense possible de ces agents.

Toutefois, et une fois de plus, la Direction a procédé à un nouveau détachement au motif de nécessité de service, sans raison médicale ou autre motif recevable.

Ce détachement privera le service d'affectation d'un agent et ce, pour une durée de 2 ans (délai de séjour oblige), à moins que les règles ne changent entre temps.

Les élus Solidaires ont dénoncé ce détachement :

- En terme d'affichage, il laisse sous-entendre un « petit arrangement entre amis » que le Direction se refuse à reconnaître. Seule la nécessité de service semble être à l'origine de ce choix... Difficile à croire !!!

- En terme d'équité, les élus Solidaires craignent que tous les dossiers ne bénéficient pas de la même attention et bienveillance... L'avenir nous le dira.

- En terme de gestion, la Direction s'octroie d'ores et déjà le droit de faire fi des règles en vigueur ... Imaginez la suite quand toute latitude sera laissé au Directeur.

Les élus Solidaires resteront attentifs et vigilants sur les dérives du système à venir et dénonceront tout écart ou abus de la Direction.



## **Déclaration liminaire**

*Monsieur le Président,*

*C'est aujourd'hui, la première instance qui se réunit après vos annonces sur la « géographie revisitée » que Solidaires Finances appelle plutôt la « géographie abandonnée ».*

*Après des mois d'Omerta, au plan national comme local, le gouvernement a opportunément autorisé la divulgation de votre funeste projet à quelques semaines des vacances scolaires d'été.*

*Sur un calendrier resserré et dans le cadre d'un simulacre de dialogue social, un vrai service low-cost est proposé à la population et aux élus locaux, avec des conséquences sociales d'ampleur pour les agents».*

*Les agents de la DGFIP ont fait la démonstration de leur capacité d'adaptation au cours de ces dernières années, à apporter un service public de qualité et à faire face aux réformes de grande ampleur.*

*C'est d'ailleurs principalement grâce à l'investissement, au sens du service public et à la conscience professionnelle de nos collègues, que la DGFIP peut encore se targuer d'être une administration de référence.*

*La « géographie revisitée », véritable bing bang de notre administration, va se charger de faire exploser notre cadre et outil de travail.*

*Concernant ces CAP et ce malgré un contexte dégradé, Solidaires a fait le choix de siéger, afin de ne pas surajouter de nouvelles difficultés pour les agents concernés par ces mouvements notamment.*

*Les réformes et expérimentations en cours sur la départementalisation traduisent un recul collectif à venir pour les droits à mobilité choisie.*

*Les prochaines règles en vigueur induiront la suppression des garanties à la commune, notamment en cas de réorganisation ou suppression de service (suivez notre regard vers la « géographie revisitée »).*

*Vous aurez, dès 2020, toute latitude pour mettre en œuvre de funestes propositions, et contribuer ainsi au démantèlement des missions et services de la DGFIP .*

*Sur cette CAP , les affectations à caractère national et les postes à pourvoir n'appellent pas de désaccords majeurs .*

*Nous aimerions connaître le sort des ALD, compte tenu de la bascule du système à venir en termes de règles, même si rien ne vous y contraint en terme de communication dans le cadre de cette CAP.*

*Une question demeurera sur les postes vacants en Direction, notamment le poste d' Huissier des Finances Publiques, non pourvu en 2018, et qui semble continuer à susciter une problématique à ce jour.*

*Les élus Solidaires continueront également à s'opposer à tout détachement relevant du « petit arrangement entre amis », qui, en terme d'affichage , laisse d'ores et déjà présager des dérives des futures règles d'affectation au département.*

*Cette dernière version des CAP « ancien régime » ne masque pas les doutes et interrogations dans le cadre des prochaines règles en vigueur, qui, corrélées au projet de « géographie revisitée », aura de lourdes conséquences sur le sort des agents à titre professionnel et personnel.*